

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/D011301-D12**

**Calibreur acoustique 01dB type Cal 21**

**(classe 1)**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

**FABRICANT :**

RION CO., LTD – 3, 20,41 Higashimotomachi – Kokubunji – TOKYO 185-8533 – JAPAN

**DEMANDEUR :**

01dB Metravib – 200 chemin des Ormeaux – 69578 LIMONEST cedex

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle le certificat n° F-03-I-274 du 1<sup>er</sup> septembre 2003 complété par le certificat n° F-04-I-186 du 8 mars 2004 relatif au calibreur 01dB type Cal21, tous deux transférés au bénéfice de la société 01dB Metravib par le certificat n° F-05-I-0890 du 1<sup>er</sup> juin 2005.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des calibreurs objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans les certificats précités.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celui-ci.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION**

Les conditions particulières de vérification sont identiques à celles fixées dans le certificat F-03-I-274 précité.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011301-D12, chez le fabricant et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2015

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification